

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Band: 28 (1920)
Heft: 6

Artikel: Le chevalier Othon Ier de Grandson
Autor: Reymond, Maxime
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-22998>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

LE CHEVALIER OTHON I^{ER} DE GRANDSON¹

Les sires de Grandson apparaissent dans l'histoire à la fin du X^{me} siècle, et leurs deux plus anciens représentants connus assistent en 993 à la confirmation, par le roi de Bourgogne Rodolphe III, de l'élection de saint Odilon en qualité d'abbé de Cluny². Ils y figurent au nombre des comtes et il faut évidemment chercher l'origine de cette famille dans la haute noblesse qui cousinait à ce moment avec les rois de France et de Bourgogne. Au XI^{me} siècle, ils possèdent de nombreux domaines à cheval sur le Jura, dans les comtés de Vaud et de Varais, et par leurs châteaux de Grandson, de Champvent et de La Sarra, ils commandent les principaux passages de la route de France en Italie. C'est à cette époque que l'évêque de Lausanne Lambert de Grandson donne Corsier sur Vevey à son neveu Vaucher de Blonay, première indication que l'on possède sur les relations de parenté existant entre ces deux familles.

Pendant tout le XII^{me} siècle, les Grandson sont souverains dans ce pays, traitant de pair avec les comtes de Bourgogne, de Savoie et de Neuchâtel, ne dépendant que de l'empereur. Au siècle suivant, leur situation juridique demeure la même, mais peu à peu, comme les autres seigneurs romands, ils subissent l'influence dominatrice de la maison de

¹ Causerie faite au château de Grandson le 24 septembre 1919.

² Cf. Louis de Charrière, *les Dynastes de Grandson*, Lausanne, 1866.

Savoie. Dès 1234, Pierre de Grandson, fils d'Ebal IV, est l'ami de Pierre de Savoie, le chargé d'affaires et le porte-parole du Petit Charlemagne¹. Il le représente dans ses conflits avec l'évêque de Lausanne et le sire de Gex, l'assiste dans l'acquisition de l'hommage des sires de Rue et d'Arconciel, reçoit divers hommages en son nom, non seulement au pays de Vaud, mais à Chambéry même en 1254². Lorsque Aliénor de Savoie devint reine d'Angleterre, plusieurs chevaliers romands passèrent outre Manche avec les princes de Savoie. Ce fut le cas de Girard de Grandson-La Sarra, le frère aîné de Pierre. Celui-ci le suivit aussi sans doute, quoique son nom ne soit pas mentionné, car une lettre du roi Edouard, fils de la reine Aliénor, indique qu'il connaissait depuis le premier âge Othon, l'un des fils de Pierre.

Pierre de Grandson, de son mariage avec Agnès de Neuchâtel, eut au moins six fils et quatre filles. L'aîné des fils fut incontestablement Jaques, qui figure en 1260 déjà comme seigneur de Grandson³ et qui paraît plus tard avant son frère Othon dans un acte d'hommage au sire de La Sarra⁴; comme il avait épousé l'héritière de Belmont, on le connaît mieux sous le nom de sire de Belmont. Il fut d'ailleurs complètement éclipsé par son cadet Othon.

L'année exacte de la naissance d'Othon de Grandson n'est pas connue. Il était majeur en 1263, c'est-à-dire qu'il avait alors plus de quinze ans⁵. Deux ans plus tard, « Ottonin de Graunzun » reçoit du roi d'Angleterre les terres de deux barons rebelles⁶. Ce prénom familial indique sa jeunesse ;

¹ Il est d'autant plus curieux de constater l'analogie de leurs sceaux. Cf. *Revue historique vaudoise*, 1919, p. 287.

² C'est le dernier acte où il soit mentionné. Cf. Wurstemberger, *Peter von Savoie*, preuve n° 377.

³ A. C. V., série C Va, n° 77 b.

⁴ L. de Charrière, les *Dynastes de Grandson*, tableau.

⁵ et ⁶ *Revue historique vaudoise*, 1911, p. 130 et 131.

la concession même montre qu'il ne s'agit plus d'un enfant. On peut en conséquence fixer la date de naissance d'Othon vers 1240, d'autant plus que le prince Edouard son ami était né en 1239. Quoiqu'il en soit, il est probable qu'Othonin passa sa jeunesse auprès du prince et que c'est ainsi qu'il devint son compagnon d'armes dans les luttes qu'en 1265 Edouard soutint pour la couronne.

C'est pourquoi nous ne sommes pas surpris de voir Othon de Grandson accompagner le prince Edouard en Palestine en novembre 1271¹. Il assiste avec lui à Saint-Jean d'Acre au premier sermon d'un nouveau pape, Grégoire X, auquel il fera allusion dans un mémoire un quart de siècle plus tard. Il est encore aux côtés du prince à Acre lorsque celui-ci, blessé et en danger de mort, le désigne le 18 juin 1272 comme l'un de ses exécuteurs testamentaires². L'un et l'autre rentrèrent d'ailleurs bientôt en Angleterre, et messire Othon fut chargé de missions délicates en Gascogne, à Paris, en Italie, en Allemagne ; la manière dont il s'en acquitta lui valut de nombreuses faveurs du souverain, entre autres en 1275 l'office lucratif de gardien des Îles Normandes³ et en 1279 de gros biens en Irlande, particulièrement la ville de Tipperary⁴ qu'une chanson de guerre a rendue célèbre récemment.

- C'est une mission de ce genre qui ramena en 1282⁵ Othon de Grandson au pays de Vaud. Le roi des Romains Rodolphe de Habsbourg était en guerre avec le comte Philippe de Savoie. Le roi d'Angleterre intervint et chargea le seigneur Othon, avec le doyen Jean de Derby, d'offrir la paix aux

¹ Pour toutes ces dates, consulter Kingsford, *sir Otho de Grandison*, Londres, 1909, in-8 ; et Bémont, *Rôles gascons*, t. III, Paris 1906, in-4°.

² Kingsford, *sir Otho de Grandison*.

³ Havet, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1876, p. 200.

⁴ *Calend. doc. relating to Ireland*, t. III, n° 419, 448.

⁵ Wurstemberger, *Peter von Savoie*, preuve n° 842.

belligérants. Les deux mandataires passèrent finalement leurs pouvoirs aux évêques de Bâle et de Belley qui obtinrent une trêve précaire. Othon ne resta d'ailleurs que peu de temps au pays de Vaud, puisque sa mère le qualifie d'absent dans un acte du 15 avril 1283¹, acte important, parce qu'à ce moment Othon paraît être devenu le seul seigneur de Grandson, son frère Jaques restant à Belmont.

Du pays de Vaud, Othon se rendit tout d'abord en Italie. Le 11 juin 1282, il adressa d'Orvieto une lettre au roi d'Angleterre². Il négociait à ce moment avec la cour de Rome. Le roi le rappela bientôt, aux fins de l'employer, l'année suivante, à la conquête du pays de Galles. Le pays conquis, Othon fut chargé d'en administrer la partie nord et d'y construire des forteresses sûres : il avait appris de Pierre de Savoie, comme aussi pendant son séjour en Terre Sainte, la manière de les édifier, et le renseignement est d'autant plus intéressant qu'au château même de Grandson existent encore des vestiges de construction de l'époque. Il est donc probable que notre héros a aussi remanié ce château dont les dispositions et l'aspect extérieur devaient du reste être très différents de ce qu'ils sont aujourd'hui.

Du pays de Galles, Othon de Grandson passe en France avec le roi Edouard, puis il se rend en Gascogne pour y juger l'administration du maréchal Jean de Grailly, que nous reverrons. Enfin, au moment où le royaume de Jérusalem fondé par Godefroy de Bouillon va succomber, il participe à un dernier effort pour le sauver. Depuis deux siècles, l'œuvre des premiers croisés s'en est allée en lambeaux. Jérusalem a été perdue en 1187, d'autres villes ont suivi, la dernière, Tripoli, en 1289. Il ne reste plus aux chrétiens que

¹ Kingsford dans la *Revue historique vaudoise*, 1911, p. 131.

² Langlois, *Le règne de Philippe III Le Hardi*, p. 140. *

Saint-Jean d'Acre, Sidon, Beyrouth, Caïphas et le Carmel, quelques châteaux et une centaine de villages. Les Templiers et les Hospitaliers défendent ce royaume mutilé et appellent au secours. Après une pénible insistance, le pape Nicolas IV obtient enfin des renforts du roi d'Angleterre et du roi de France.

Othon de Grandson commande les troupes anglaises et Jean de Grailly les troupes françaises. C'est une étrange coïncidence qui fait que les deux chefs de cette dernière croisade soient tous deux de notre pays. Nous connaissons le premier. Le second n'avait pas une moindre réputation. Originaire du pays de Gex, possessionné autour de Nyon et de Rolle — il devait devenir peu après seigneur même de Rolle — il avait lui aussi suivi la fortune du roi d'Angleterre, et ce n'est que depuis peu qu'il se trouvait au service de France. Tout autant que le seigneur de Grandson, il était attaché au pays de Vaud. Il était un des bienfaiteurs de l'abbaye de Bonmont qui par son intermédiaire avait reçu des largesses de Richard au cœur de Lion. Il avait pris femme à la Côte, à Saint-Symphorien près Rolle, et son lieutenant à Saint-Jean d'Acre fut Jean de Saint-Oyend, localité voisine, alors qu'un autre de ses compagnons d'armes était Aymon de Sallenove, qui fut châtelain de Rolle¹. Ainsi Jean de Grailly groupait autour de lui à Acre une partie de la noblesse de la Côte, tandis qu'Othon y attirait d'autres gentilshommes du pays de Vaud, ses neveux Pierre d'Estavayer et Pierre de Vuippens tout au moins ; d'autres encore, sans doute, car le testament d'un de ses commensaux Vautier de Dorsant², en 1289, témoigne de son désir de prendre part à la guerre sainte que

¹ On trouvera une notice complète sur Jean de Grailly, dans les *Rôles gascons*, t. III, article de C. Bémont. M. le capitaine Jean de Grailly nous a donné, en outre, sur lui, de bons renseignements.

² A. C. V., série C VI, *Particuliers de Lausanne*, et C III b, n° 8.

l'on organisait déjà et pour laquelle on avait collecté pendant dix ans au pays de Vaud.

Le seigneur de Grandson avait quitté l'Angleterre le 10 juillet 1290¹. Il était à Saint-Jean d'Acre le 15 octobre suivant, date à laquelle le pape lui recommanda le patriarche de Jérusalem². L'hiver se passa en préparatifs de défense contre le sultan d'Égypte, le grand ennemi des chrétiens. Mais le sultan disposait de 120,000 hommes bien disciplinés, les chrétiens n'avaient que 25,000 hommes répartis sous huit chefs sans unité de commandement. La ville, assiégée dès le 5 avril 1291, tomba dans un dernier assaut le 18 mai³. Les chrétiens se défendirent avec acharnement, Othon notamment à la tour du Légat. Mais les infidèles triomphèrent. Othon, resté maître du port, n'eut que le temps de s'embarquer avec deux grands blessés, Jean de Grailly et Jean de Villiers, le grand maître des Hospitaliers, et de faire voile sur Chypre. Les Templiers résistèrent encore pendant dix jours dans une citadelle, mais cette résistance ne fit qu'accroître la fureur des vainqueurs. 60,000 hommes, dit-on, furent massacrés et les femmes réduites à l'esclavage. Ainsi finit le royaume de Jérusalem.

On a critiqué la retraite de Grandson et de Grailly. Je n'ai pas l'impression que ces critiques soient suffisamment justifiées. Ce qui est certain, c'est que la réputation d'Othon de Grandson ne souffrit pas de ce lugubre événement. Peu d'années après, le pape lui envoya des lettres très affectueuses, ordonnant de lui payer 4000, puis 3000 marcs pour le dédommager des pertes qu'il avait subies au siège d'Acre⁴.

¹ *Annales Londonienses*, Rolls séries 1, t. I, p. 99.

² *Registres de Nicolas IV*, p. 640.

³ L'ouvrage le plus récent sur ce siège est celui de Gust. Schlumberger, *La prise de Saint-Jean d'Acre en l'an 1291*, Paris, 1912.

⁴ *Registres de Boniface VIII*, n° 130, etc., et *Papal. lettres*, t. I, p. 599.

Et en 1292 déjà, le roi Edouard, songeant à une nouvelle expédition en Palestine, chargeait Othon de Grandson d'aller en Cilicie, aux fins d'obtenir le concours du roi d'Arménie Hayton III et du khan des Mongols, ami des chrétiens¹. Le seigneur de Grandson consigna son plan de reprise de la Terre Sainte dans un mémoire, dont la *Revue de l'Orient latin* a publié des remaniements différents, l'un en français, l'autre en latin, et qui compte parmi les meilleurs projets d'expédition qui aient été conçus à cette époque. Les Etats chrétiens abandonnaient tous leurs droits sur la Palestine à une milice religieuse nouvelle qui gouvernerait souverainement le pays. Les nouveaux croisés devaient débarquer dans le golfe d'Alexandrette et, ravitaillés par le roi d'Arménie, soutenus par les Mongols, devaient reprendre la Terre Sainte au sultan d'Egypte. Le concours arménien et mongol n'était point chimérique. Othon rentra à Chypre avec des promesses. Il faillit au retour avoir une fâcheuse aventure. Des Gênois en conflit avec les Vénitiens, les Pisans et les Syriens qui conduisaient sa galère, voulurent l'arrêter au port de Gorégos en Cilicie. Mais lorsqu'ils surent qu'il s'agissait d'« un chevalier d'outre mer de grand renommée » qui « venait de veïr et de parler au roi d'Ermenie³ », ils le laissèrent continuer sa route. Othon put ainsi regagner Chypre, puis retourner en Angleterre faire rapport à son souverain. Le roi Edouard songea tout d'abord à le renvoyer en Palestine, et lui adressa dans ce but, le 24 mai 1293⁴, une lettre de protection. Mais il changea d'avis et le garda auprès de lui. Othon de Grandson, vraisemblablement, ne revit plus la Terre Sainte.

¹ Hayton, *Fleur des histoires d'Orient*, liv. III, ch. 44, dans le *Recueil des histoires des croisades*, documents arméniens, t. II, p. 327, 330.

² *Revue de l'Orient latin*, t. X, p. 406, article de M. Kohler.

³ *Gestes des Chyprois*, éd. Raynaud, p. 279.

⁴ *Calend pat. rolls*, t. III, p. 17.

Pendant quinze ans encore, le seigneur de Grandson devait être employé par son maître à des missions de confiance dont le détail serait fastidieux, mais qui le montrent en relations constantes avec le pape, le roi de France, l'empereur d'Allemagne, les comtes de Flandres et de Savoie. En 1298, à l'occasion du second mariage du roi Edouard avec une fille du roi de France, il fut créé baron et membre du Parlement. En 1303 et 1304, on le vit à Bordeaux recevoir au nom du roi d'Angleterre des terres de Guyenne que le roi de France venait d'abandonner ¹. En 1305, il dirigea à Lyon les préparatifs du sacre de son ami l'archevêque Bertrand de Got appelé au souverain pontificat sous le nom de Clément V ². Le duc de Bourgogne lui assigne des revenus sur la ville de Dijon, la saunerie de Salins et lui fait cadeau de la seigneurie de Pesmes ³. Le roi de France lui adjuge des rentes sur les biens des Templiers ⁴, et le roi des Romains lui fait un cadeau de 1500 marcs ⁵. Tout cela démontre la renommée universelle du chevalier de Grandson.

Cependant, poursuivant sa carrière mouvementée, Othon de Grandson avait de beaucoup dépassé la soixantaine, lorsqu'en février 1307 le roi Edouard mourut. Il fut à Londres l'un de ses exécuteurs testamentaires, mais il cessa après cela de se mêler de politique anglaise : un nouveau roi était installé, qui avait d'autres favoris plus jeunes. Ce fut sans doute l'une des raisons pour lesquelles, vers la fin de sa vie, le seigneur de Grandson se rapprocha de son pays natal.

* * *

¹ *Rôles gascons*, n° 4589.

² Bémont, *Rôles Gascons*, t. III, *Introduction*.

³ Archives du Pas-de-Calais A 418¹²; archives du Doubs B 482.

⁴ *Registres de Clément V*, 4404.

⁵ Gremaud, *Documents sur le Valais*, dans les M. D. R., t. 31, p. 475.

A vrai dire, Othon de Grandson n'avait jamais dû se désintéresser des affaires du pays de Vaud. L'éditeur de son mémoire pour la reprise de la Terre Sainte constate que l'auteur devait bien être au courant de la hiérarchie de l'Eglise. C'est qu'en effet Othon était très en faveur auprès de tous les papes, Nicolas IV, Boniface VIII et Clément V, surtout auprès de ce dernier, qui multiplie à sa requête les concessions gracieuses à lui-même et aux siens. C'est ainsi que le sire de Grandson put placer deux de ses frères sur le siège épiscopal de Verdun, et un de ses neveux, nommé Othon de Grandson comme lui, sur les deux sièges de Toul et de Bâle, et surtout qu'il put peupler le chapitre de Lausanne de parents et d'amis. On peut juger de son influence sur ce chapitre par l'inscription absolument insolite pour l'époque qui est faite dans son cartulaire ¹ d'un bref du pape Boniface VIII (du 16 août 1295) accordant aux prêtres attachés à la personne du chevalier de Grandson les bénéfices capitulaires, ce dont le bénéficiaire réclama de suite l'exécution en faveur de deux de ses clercs, les chanoines Pierre d'Alamant et Jean d'Allinges ².

Mais c'est surtout sur l'évêché de Lausanne, dont il était l'un des très rares seigneurs romands dégagés de tout lien de vassalité, qu'Othon de Grandson jeta son dévolu. Son cousin Guillaume de Champvent avait été élu en 1276 par les chanoines librement. Mais après lui le siège épiscopal fut occupé successivement par trois neveux d'Othon : Gérard de Vuippens, Othon de Champvent et Pierre d'Oron, tous désignés directement par le pape. Ce n'est point formuler une assertion téméraire que de dire que l'influence du défenseur ultérieur de Saint-Jean d'Acre fut à Rome la cause déterminante de ces désignations. Il est d'ailleurs aisé de s'en

¹ A. C. V., série Ac 11, f° 156.

² Id., f° 156 et 164.

convaincre en y regardant de plus près, et cet examen nous permettra d'autre part de faire justice d'une légende qui s'est formée au siècle dernier.

C'est vers la fin de l'épiscopat de Guillaume de Champvent que nous voyons apparaître Othon de Grandson sur la scène politique vaudoise. Vers 1295¹, un conflit était survenu entre Louis de Savoie, sire de Vaud, et l'évêque assisté de plusieurs nobles du pays de Vaud, entre autres d'Othon. On a représenté ce mouvement comme une révolte de la noblesse vaudoise contre la maison de Savoie. A regarder la chose d'un peu plus près, on voit qu'il s'agit de tout autre chose. Tout d'abord, ce n'est pas une manifestation hostile aux princes de Savoie, puisque l'arbitre choisi entre l'évêque de Lausanne et le baron de Vaud n'est autre que le comte de Savoie, Amédée V le Grand, le frère de ce dernier. Puis on voit que la noblesse vaudoise est divisée. Le comte de Neuchâtel, les seigneurs de Blonay, de Mont, de Font, le vidomme de Moudon sont au nombre des garants de Louis de Savoie, et même avec eux le seigneur de Montricher, qui est un cousin des Grandson, et en outre les seigneurs de Palézieux, de Saint-Martin, d'Orbe, d'Oron et de Rolle, pour ne citer que les principaux, assistent au débat sans prendre parti. Au fond, nous nous trouvons en présence d'une lutte d'influence entre une famille et un homme. La famille, c'est celle des Grandson, l'homme c'est Louis de Savoie, le premier baron de Vaud. La chose est manifeste lorsqu'on examine qui sont les alliés.

C'est tout d'abord l'évêque Guillaume de Champvent, qui est l'aîné de tous les Grandson ; puis viennent son frère le seigneur Pierre de Champvent, son neveu le sire de Cossonay, son cousin germain Othon de Grandson, et celui-ci a

¹ Schmitt et Gremaud, *Histoire du diocèse de Lausanne*, t. II, p. 62.

derrière lui son beau-frère, le seigneur de Thoire et Villars, ses neveux les seigneurs de Belmont, de Montagny et d'Estavayer, ses cousins les seigneurs de Valengin et de la Sarra. Toute la famille des Grandson est là, et il n'y a que cela dans le traité de 1297¹. Vis-à-vis d'eux, Louis de Savoie, un prince très remuant qui inquiétait son oncle le comte Philippe, et qui, épris de gloire et de conquêtes, ne détestait point les aventures : on le vit un jour sénateur de Rome, chargé de rétablir l'ordre dans la Ville éternelle. Cadet de famille, doté de quelques biens au pays de Vaud, il voulut les agrandir à sa taille, et par un ensemble de circonstances diverses, il se heurta partout aux Grandson. En 1293, il avait enlevé de force la ville de Nyon et dépouillé le sire Aymon de Prangins de ses possessions, à la grande inquiétude d'un voisin, le sire de Thoire et Villars, qui était en même temps seigneur d'Aubonne et de Coppet. En même temps, il avait mécontenté les seigneurs de Grandson et de Belmont, en leur contestant certains droits qu'ils avaient à Yverdon, et avec eux Gautier de Montfaucon, sire de Vuillafens, l'un des personnages les plus considérés du pays. Puis, en fondant la ville de Morges, il avait empiété sur les droits du seigneur de Cossonay, droits de juridiction sur la terre et les hommes qui abandonnaient la seigneurie pour devenir bourgeois de la ville nouvelle ; il avait contrarié les intérêts du chanoine Othon de Champvent, un neveu de l'évêque, qui tenait le fief capitulaire de Saint-Prex et se plaignait au chapitre du tort que lui faisait le voisinage de Morges ; lésé les droits de suzeraineté de l'évêque sur tout le territoire situé entre l'Aubonne et la Venoge. Enfin, il soutenait sous-main les citoyens de Lausanne révoltés contre

¹ *Fontes rerum bernensium*, t. III, p. 675 ; L. de Charrière, *Dynastes de Cossonay*, 285. Voir aussi Schmitt et Gremaud, *Hist. du diocèse de Lausanne*, t. II, p. 62 et ss., et le *Regeste Forel*.

leur évêque, et il donnait asile aux rebelles bannis de la Cité.

C'est donc en définitive un conflit tout personnel, dû à l'ambition de Louis de Savoie. La lutte fut sûrement violente. Il y eut des scènes de pillage des deux côtés, et l'on se fit mutuellement des prisonniers. Finalement, après diverses tentatives infructueuses, le comte de Savoie parvint au bout de trois ou quatre ans à faire accepter une paix aux deux parties, qui fut suivie du mariage d'un neveu d'Othon, Pierre de Grandson, avec une fille de Louis de Savoie.

Quelle part personnelle Othon de Grandson prit-il au conflit ? On ne peut le dire. C'est sûrement à tort qu'un érudit le montre fait prisonnier au cours d'un combat : les documents du temps n'en disent rien. Et même, au moment où la première trêve se signa à Versoix le 29 juin 1297, Othon était à Bruges dans les Flandres occupé à négocier le mariage du prince Edouard d'Angleterre avec une fille du comte de Flandres. Sa pensée était ainsi fort loin des moulins d'Yverdon, et si l'on observe le texte des traités de paix de 1297 et de 1300, on voit qu'en définitive Othon était remplacé par son châtelain de Grandson, le chevalier Pierre Soutey de Lausanne. On peut en conclure que son intervention s'est bornée à approuver l'action de ses parents et de ses commettants.

Ce conflit était à peine terminé que l'évêque Guillaume de Champvent mourait le 21 mars 1301. Ce fut le Saint-Siège qui nomma son successeur, et qui désigna-t-il ? Un neveu d'Othon de Grandson qu'à la requête du chevalier croisé, il avait précédemment abondamment pourvu de bénéfices en Angleterre : Girard de Vuippens. Et lorsqu'en 1309, ce prélat eut été transféré au siège de Bâle, c'est un autre neveu du sire de Grandson, le chanoine Othon de Champvent que nous avons vu tout à l'heure, que le pape

appella sur le siège de Lausanne. Pendant ces deux épiscopats, la lutte de l'évêché contre Louis de Savoie se poursuivit sans que, faute de documents, on en puisse indiquer tous les détails, et surtout l'influence personnelle d'Othon de Grandson. Mais il est permis de croire qu'elle fut considérable. On sait que le chevalier de Grandson était gouverneur des Iles Normandes et qu'il en tenait les habitants pour corvéables et exploitables à merci, ce qui donna lieu de leur part à de fréquentes révoltes. Or nous voyons le même système employé à Lausanne. Autant le précédent évêque Jean de Cossonay, mort en 1273, avait été bon pour les citoyens, autant nous voyons ses successeurs, à partir de Guillaume de Champvent, réprimer par la force les aspirations des bourgeois à l'autonomie. A la mort d'Othon de Champvent, le 19 avril 1312, une révolte générale éclata enfin à Lausanne, Othon de Grandson ayant voulu remplacer le défunt par un autre de ses neveux, le trésorier du chapitre, Pierre d'Oron¹. Révolte générale, car non seulement y prirent part les citoyens, mais encore le principal fonctionnaire de l'évêque, le chevalier Girard Mayor, et le prieur du couvent de Saint-Maire, Conon de Villarzel, les uns et les autres étant cette fois-ci ouvertement soutenus par Louis II de Savoie, qui s'empara du château épiscopal de Villarzel et démantela la tour de Gourze. Ce fut néanmoins Othon de Grandson qui triompha : la révolte des citoyens fut mâtée en août 1313, le mayor Girard déposé et son office supprimé, et un autre neveu encore d'Othon, le chevalier Pierre d'Estavayer, institué bailli de Lausanne, fonction toute nouvelle. Le 1^{er} octobre, le pape nomme évêque le trésorier Pierre d'Oron, et son oncle Othon apparaît à ses côtés, quelques semaines plus tard, pour re-

¹ Reymond, *Dignitaires de l'Eglise de Lausanne*, p. 31 et suiv.

cevoir l'hommage d'un de ses vassaux, le seigneur de Weissenbourg. A la même époque, le chevalier Othon intervient en faveur d'un des citoyens révoltés, Michel Guerri, dont les biens avaient été confisqués, et cette gracieuseté ne fait que mieux ressortir la rigueur avec laquelle on agit contre les autres rebelles. Enfin, l'évêque et Louis de Savoie ayant convenu de faire la paix, ce fut le sire de Grandson qui représenta le premier comme coarbitre pour la rédaction du traité, le 17 juin 1316¹. Pierre d'Oron tint, après cet événement, vis-à-vis des citoyens la même conduite que ses prédécesseurs, et les Lausannois durent attendre sa mort, en 1323, qui précéda de peu celle du terrible Othon, pour obtenir enfin du nouvel évêque Jean de Rossillon les libertés communales qu'ils réclamaient depuis si longtemps. Et c'est pourquoi, si le tombeau qui s'élève superbe encore à la place d'honneur dans la cathédrale de Lausanne, témoigne de l'influence considérable du chevalier croisé, il est peu probable qu'il ait été bien populaire chez les citoyens de la Cité, du Bourg et de la Palud.

* * *

Dans plusieurs actes, le pape et le roi d'Angleterre parlent des grosses dépenses qu'Othon de Grandson avait dû faire pour leurs causes et celle de la guerre de Palestine. Mais le chevalier croisé en fut certes bien récompensé : par de nombreux domaines en Angleterre, en Cornouaille, en Irlande tout d'abord², par la cession de la seigneurie de Pesmes que lui fit le duc de Bourgogne et celle du château et de la ville de Laupen que lui fit le roi des Romains Henri VIII³, enfin par de nombreux bénéfices et de

¹ M. D. R., t. VII, p. 96.

² Voir Kingsford et C. Bémont, *Rôles Gascons*, t. III.

³ *Fontes rerum bern.*, t. III.

grosses sommes d'argent qu'il reçut de tous les côtés. Cette richesse servit tout d'abord à ses proches — son frère Guillaume hérita de ses biens en Angleterre — mais suivant la coutume, il en fit aussi bénéficier les établissements religieux du pays de Vaud.

L'abbaye du Lac de Joux — où plusieurs de ses ancêtres reposaient —, les prieurés de Romainmôtier et de Payerne furent l'objet de diverses libéralités de sa part ou du Saint-Siège à sa demande¹. Othon dota le prieuré des bénédictins de Grandson de manière à assurer l'entretien de treize moines et il embellit leur église². Il fonda le couvent des cordeliers³, jadis fort beau, mais dont aujourd'hui la tour des prisons et les entrepôts de la maison Vautier sont les seuls vestiges, et y établit une chapelle de Notre-Dame d'Acre pour rappeler le souvenir de la Terre Sainte. Il fonda la superbe chartreuse de La Lance⁴, qui fut l'occasion d'un voyage d'Othon de Grandson à la Grande Chartreuse près de Grenoble, laquelle fut alors incendiée par l'inadvertance d'un de ses domestiques.

Enfin, le 1^{er} octobre 1317⁵ il fonda dans la cathédrale de Lausanne un autel dédié à Saint-Georges, dont on ne sait pas l'emplacement exact, le dotant d'un revenu de vingt livrées de terre pour l'entretien de deux chapelains, et ce fut probablement lui qui fit ériger son tombeau au chœur même du sanctuaire. A la veille de sa mort, le 4 avril 1328, il fit son testament, en partie au profit du chapitre cathédral.

¹ *Reg. Clément V*, 135, 3123, 4465, *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, 1909, p. 307.

² *A. C. V.*, série VIII, *Prieuré de Grandson*.

³ *Reg. Clément V*, 2885/6.

⁴ *M. D. R.*, t. XXXIV, Introduction par M. Gremaud d'un *Nécrologe de la Lance*; article *La Lance* dans le *Dictionnaire historique du Canton de Vaud* (D. Courtray).

⁵ *A. C. V.*, série C V b, n° 37.

Comme le texte où il indique ses libéralités n'a jamais été cité exactement, je le rappellerai ici ¹ :

« J'élis sépulture dans l'église cathédrale de la B. Marie. Je veux et j'ordonne que mon corps soit porté dans la tombe par deux hommes d'armes, à mes armes, précédés de ma bannière, montés sur deux chevaux, du prix de 100 livres l'un, l'un avec une couverture à mes armes, l'autre ferré et harnaché ; ces deux chevaux, armés et couverts, seront donnés à l'église de Lausanne en rémission de mes péchés. Je veux et ordonne que l'on achète pour l'église de Lausanne 20 livrées de terre, pour que deux chapelains célèbrent à perpétuité pour le repos de mon âme ; ces chapelains, constitués du consentement du chapitre, sont D. Thibaud, curé de Saint-Germain, mon chapelain, et D. Hugues de Lignerolles, prêtre. Je veux et prescris que l'on achète pour la dite église 6 livrées de terre pour mon anniversaire, et l'on donnera 20 sols aux clercs du chœur qui auront assisté à l'office, au jour de mon obit. Mes exécuteurs testamentaires pourront racheter ces 20 et 6 livrées de terre. Je donne et lègue à l'église de Lausanne tous mes ornements, vêtements et argenterie qui y sont maintenant déposés, à l'exception d'une petite croix d'or et d'une statue de la B. Marie Vierge, d'argent, que je porte habituellement sur moi. »

Cette générosité, le Nécrologe de Notre Dame de Lausanne la rappelle en ces termes, le 12 avril : « Othon de Grandson, chevalier, qui donna de nombreux et bons joyaux pour les offices solennels, à savoir, de belles chapes, trois bonnes croix et des reliquaires (tables) d'or, des chasubles, plusieurs calices et des draps d'or pour l'ornement du grand autel, et d'autres choses ; qui donna 120 livres lausannoises

¹ A. C. V., série C V b, n° 53.

pour son anniversaire, desquelles les chanoines reçoivent cent sols et les clercs du chœur vingt ¹. »

Un inventaire de 1536 mentionne quelques-uns des draps donnés par Othon de Grandson : « Une vieille chape de damas bleu avec son orfroi, portant les armes de Grandson, savoir trois coquilles. Une chasuble de soie noire à dessins et deux tuniques de même étoffe, portant les armes de messire de Grandson. Un drap rouge d'or où est peinte la passion du Christ et un autre drap d'or, blanc, où est peinte la Nativité de Notre Seigneur, et les trois rois en figures d'or, ornées des armes des Grandson ². » Nous n'avons là évidemment qu'une faible partie du trésor légué par Othon de Grandson à la Cathédrale, puisqu'on n'y voit figurer aucun reliquaire, aucun calice, pas même le précieux devant d'autel (antependium) que le D^r Bock et Mgr Stammli ont pu minutieusement décrire parce qu'il est encore à Berne au Musée national, et qui est une représentation de la Nativité avec, agenouillé à droite de la Vierge, le chevalier Othon de Grandson, tel que le montre la brochure de M. Burnand.

* * *

Othon de Grandson fut toute sa vie un grand voyageur. Après la mort du roi Edouard, il alla encore à plusieurs reprises en Angleterre soigner ses intérêts, et même à l'âge de 83 ans aux Iles Normandes pour calmer ses sujets révoltés. En 1312, il se rendait auprès du pape à Avignon, lorsque le seigneur de la Palud-Varembon l'attaqua, lui et sa suite, et le fit prisonnier, s'emparant d'une somme de 20,500 florins. Les coupables furent excommuniés et leurs biens séquestrés jusqu'à complète satisfaction. C'est au

¹ M. D. R., t. XVIII, p. 130.

² Stammli, le *Trésor de la Cathédrale de Lausanne*; voir aussi Aug. Burnand, *Othon I^{er} sire de Grandson*, Lausanne 1910 (tiré à part de la *Revue historique vaudoise*, avec illustrations).

cours d'un de ses voyages que la mort le surprit à l'âge de 88 ans. Il revenait de Saint-Maurice, et peut-être d'Italie, quand, le 4 avril 1328, il dut s'arrêter à Aigle dans la maison du prieur Pierre Barthelémy et y dicter son testament à l'un des personnages de sa suite, le clerc Rodolphe Bovey de Grandson. Nous n'avons malheureusement pas le texte de ce précieux document, mais seulement un extrait qui fut délivré six semaines plus tard, le 22 mai, en faveur du Chapitre de Lausanne, celui que j'ai traduit il y a un instant.

Peu après, Othon mourut. On place généralement sa mort au 4 avril, date de son testament, qui le déclare sain d'esprit, ou au 5 avril, date de son obit à la Lance. Le Nécrologe de Lausanne marque son obit au 12 avril, et je croirais volontiers que c'est là la date réelle de sa mort, car son testament ne le montre pas à l'agonie. Il est possible que d'Aigle, Othon ait pu continuer sa route jusqu'à Lausanne pour y mourir. Où son corps fut-il déposé ? La chartreuse de la Lance et la cathédrale le réclament à la fois¹. Il est certain qu'en 1371, Othon de Grandson avait un tombeau à la Lance, et il semble que c'est pour permettre qu'il y fût déposé que six jours seulement après la mort de l'illustre chevalier, l'évêque Jean de Rossillon consacra, le 18 avril 1328, l'église de la Lance. Mais il est non moins certain que, dans son testament, Othon voulut être enterré à Lausanne, et il n'y a aucune raison pour que sa volonté n'ait pas été respectée. Il faut en conséquence voir dans le tombeau de la Cathédrale la sépulture réelle — rien n'indique quand le monument fut achevé — et dans celui de la Lance un simple monument commémoratif ou provisoire.

* * *

¹ H. Carrard, *Le tombeau d'Othon de Grandson*, M. D. R., t. II, 2^e série.

Durant sa vie, Othon de Grandson eut à négocier le mariage de plusieurs rois et de plusieurs princes, mais lui-même mourut célibataire. Il avait failli pourtant se marier, à l'âge de 39 ans, avec Alice, fille du comte Othon IV de Bourgogne, qui semble avoir été son parent. Le 11 mars 1279¹, le roi d'Angleterre s'engagea à plaider sa cause, mais le projet n'aboutit pas, et six mois plus tard, en septembre, la princesse Alice fut fiancée à Jean, fils du duc Robert de Bourgogne². Othon ne chercha pas mariage ailleurs, et il laissa ainsi sa grande fortune à ses proches, ses biens d'Angleterre à son frère Guillaume, ceux du pays de Vaud à son neveu Pierre, qui en 1303, au lendemain du premier traité de paix avec Louis de Savoie, en avait épousé la fille Blanche, mariage qui devait sans doute, dans l'esprit de ses auteurs, mettre fin à la guerre de famille dont nous avons parlé tout à l'heure. Et peut-être bien enfin, qu'en cherchant attentivement ici même au château de Grandson, on retrouverait encore des traces perdues de l'œuvre d'un chevalier qui fut l'honneur de son temps et de son pays.

Maxime REYMOND.

NOTICES GÉNÉALOGIQUES

VII. La famille de Constant.

On connaît deux notices sur la généalogie de la famille de Constant : la première, dans le *Lexicon* de Leu, tome 5^{me} (1751) ; elle est complétée dans le *Supplément* de Holzhalb, tome premier (1786) ; la seconde, dans la *France protestante*, seconde édition, tome 4^{me} (1884). En outre, la Société genevoise d'histoire possède, dans la collection des papiers généa-

¹ Froissard, édition Kervyn de Lettenhove, t. XIV, p. 438.

² *Cartulaire de Bourgogne*, p. 300, dans les *Mém. et Doc. inédits de l'Académie de Besançon*, Besançon, 1908.